

## DYNAMIQUES LOCALES INSPIRANTES... nos territoires en route vers la rénovation efficiente

### CONTEXTE



Depuis 2012, le territoire de la Sambre-Avesnois, composé d'une multitude de municipalités de petite taille, s'est doté de plusieurs outils pour asseoir sa transition énergétique. Le territoire dispose, en effet, d'un Plan Climat Territorial (PCT, 2012) et a été labellisé « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte »<sup>2</sup> (TEPCV) en 2016. Cette labellisation a permis à l'ADUS et au Parc naturel régional de l'Avesnois, deux acteurs impliqués dans le développement local de la Sambre-Avesnois, de mettre en place une « stratégie d'accompagnement ». Facilitatrice de projets de transition énergétique et

écologique, cette stratégie est au cœur d'un travail de sensibilisation sur les enjeux du changement climatique auprès des collectivités locales, des entreprises et de la société civile.

Aussi, c'est dans le cadre de cette stratégie d'accompagnement qu'un « Educ'tour » a été organisé fin 2016, dans le Grand Douaisis, avec pour public cible les élus du territoire, pour susciter la mise en place d'une Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public (SIRPP).

Aujourd'hui, sur l'ensemble des 151 communes de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe et de 8 communes de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis couvertes par le dispositif, 37 d'entre elles sont parties prenantes du projet et mutualisent des moyens en ce sens. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la SIRPP est devenue une action prioritaire du Contrat d'Objectif Territorial pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle Sambre-Avesnois<sup>3</sup> (COTTRI, 2016).



Porteur de projet et animation :  
Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA)  
Co-animation :  
Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS)



Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe et 8 Communes de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis - 297.601 ha - 178.067 ha



Mise en place d'un dispositif mutualisé d'accompagnement des Communes pour favoriser les économies d'énergie et encourager la réhabilitation exemplaire de leur patrimoine public



Communes de moins de 10.000 habitants



2016-2021



Coût global : 358.819 € sur 3 ans (Ingénierie, communication, actions...)  
Financement communal (40 %) et ADEME (60 %)

1. 8 communes sur 10 comptent moins de 2.000 habitants
2. Territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique : la collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/territoires-energie-positive-croissance-verte>
3. Le COTTRI est un dispositif à travers lequel les élus d'un territoire s'engagent à des résultats opérationnels par rapport à des objectifs préalablement fixés autour de 15 domaines de coopération qui concourent à favoriser la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique.



# OBJECTIFS DE LA SIRPP

La SIRPP répond à deux objectifs complémentaires :

- **réduire la facture énergétique** à charge des collectivités ;
- leur permettre de **s'engager, à budget réduit, dans la transition énergétique**



## LA SIRPP, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le dispositif s'adresse aux **Communes de moins de 10.000 habitants** qui bénéficient ainsi de **l'accompagnement des Conseillers en Énergie Partagés (CEP)**. Cette ingénierie leur est mise à disposition à toutes les étapes des différents projets d'amélioration énergétique du patrimoine bâti :

- en amont, elle se positionne comme un outil d'aide à la décision pour les élus dans la définition des attentes et des objectifs ;
- au cours du projet/chantier, elle offre une assistance conseil et facilite le dialogue entre entreprises et maître d'ouvrage ;

- à l'issue des travaux, elle vérifie la bonne mise en œuvre et suit l'évolution des consommations énergétiques pour évaluer les bénéfices engrangés.

Selon l'ambition des Communes, plusieurs modes d'intervention sont envisagés.

**A minima**, les CEP assurent un **suivi des consommations énergétiques** du patrimoine public des Communes. Dans ce cas, il propose de :

- IDENTIFIER les bâtiments les plus énergivores nécessitant une intervention prioritaire ;
- ÉVALUER les économies réalisées après intervention ou réhabilitation ;
- RÉAJUSTER les contrats avec les fournisseurs d'énergie, lorsque les besoins diminuent.

Suite à ces états des lieux, le CEP aura la possibilité d'**accompagner des « interventions légères »**. Il pourra s'agir par exemple :

- d'opérations de relamping (identification des sources d'économie sur les systèmes d'éclairage) ;
- de remplacement de fenêtres peu performantes ;
- ou encore d'ateliers de sensibilisation des usagers afin d'éviter des comportements induisant des surplus de consommation d'énergie.

Des **« interventions lourdes »** pourront également être **accompagnées**, lorsque les Communes souhaitent s'y engager. L'encadrement du CEP sera alors plus étroit et visera des projets d'éco-rénovation ou d'éco-construction. À travers ses missions, il participera alors à :

- la définition des exigences du projet (performance énergétique, empreinte carbone des matériaux utilisés), en ce compris la rédaction des cahiers de charges ;
- l'accompagnement au montage financier (évaluation des coûts, recherche de financements), en ce compris la rédaction des dossiers de subvention ;
- la négociation avec les entreprises, ainsi que le suivi et la réception des chantiers (test d'étanchéité à l'air, test par caméra thermique...).

# LES + DE LA SIRPP

## Une ingénierie au service des Communes

Les Conseillers en Énergie Partagés constituent l'ingénierie de la SIRPP. Ils sont souvent recrutés par des structures territoriales, ici le PNRA et l'ADUS, qui ont pour rôle d'accompagner les collectivités locales dans la mise en place de leurs projets. Éloignés de tout intérêt commercial, les CEP offrent de ce fait une **expertise neutre** et établissent une véritable **relation de confiance avec les élus et techniciens des Communes**.

Le PNRA et l'ADUS constituent, en outre, des **acteurs institutionnalisés**, présents depuis de longue date sur le territoire. Ils sont donc en capacité de poursuivre, voire d'amplifier le dispositif dans le temps, mais aussi de **capitaliser les retours d'expérience** qui auront pu être **enregistrés par les CEP** au fur et à mesure de leur mission d'accompagnement.

## Un montage financier astucieux

Le dispositif a également la particularité d'être **cofinancé par les 37 Communes inscrites** dans le projet. Il s'agit donc, pour ces collectivités, de mettre en commun des fonds publics, à hauteur de 1 € par habitant par an pendant 3 ans<sup>4</sup>, afin de se doter de l'ingénierie dédiée aux économies d'énergie.

Ce montage financier constitue sans doute l'une des clés de réussite à la mise en place de la démarche : les Communes adhérentes à la SIRPP, pour la plupart rurales, ne seraient en effet pas en capacité de pouvoir assumer seules la prise en charge d'une telle ingénierie.

Par la suite, les porteurs de projet envisagent que les économies réalisées sur les frais d'exploitation des bâtiments publics permettent de pérenniser le dispositif.

Le principe de la **mutualisation des dépenses** faisant son chemin, les collectivités envisagent également, dans le cadre du programme d'action de la SIRPP, la possibilité de lancer des marchés d'approvisionnement groupés en vue d'induire des économies d'échelle et ainsi diminuer les coûts d'intervention sur les bâtiments publics bénéficiant du dispositif.



### Exemple :

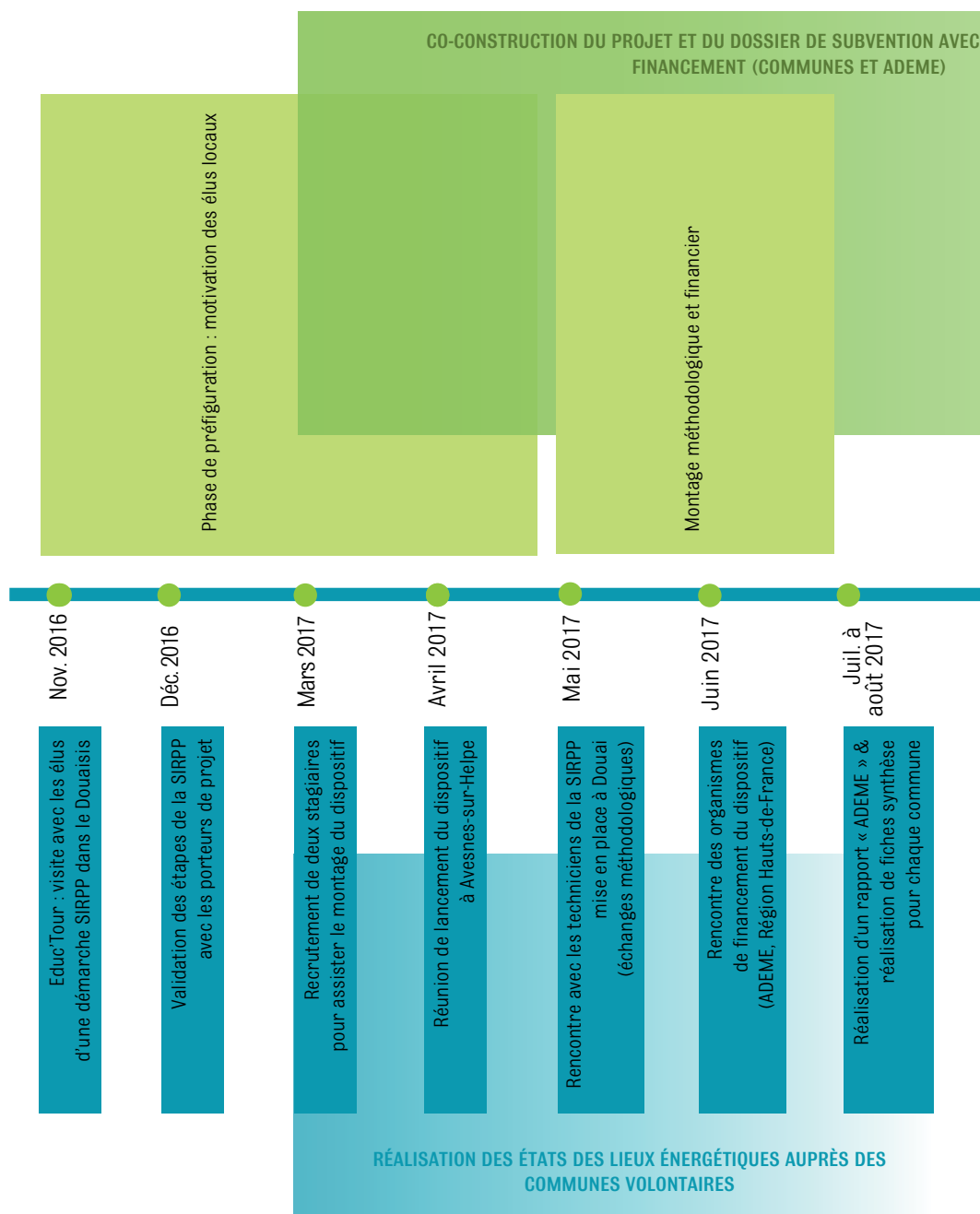
La Commune de Dimechaux (375 habitants) – cotisation à la SIRPP de 375 €/an pendant 3 ans – a dû s'acquitter en 2016 de 8.655 € pour l'alimentation en énergie de son école, sa mairie et sa salle des fêtes. Les actions proposées sur ce patrimoine permettraient, selon les estimations, de diminuer la facture annuelle d'un peu plus de 3.200 €, dont 550 € seraient liés à des interventions « légères » et 2.650 € à des interventions « lourdes ». Ainsi, indépendamment des sommes engagées dans les travaux d'amélioration de ces bâtiments, le montant des économies pourrait être de presque 10 fois supérieur au montant de la cotisation à la SIRPP.

<sup>4</sup>. La contribution est plafonnée à 5.000 €.



## Résultat sur le territoire et/ou vision globale

### Étapes-clés de la SIRPP



## MOYENS HUMAINS

La mise en place de la SIRPP par le PNRA et l'ADUS a nécessité en amont la mobilisation de moyens humains, avant même l'obtention de financements. Ces deux structures territoriales ont donc engagé du personnel dès le début du projet pour établir des bilans énergétiques du patrimoine public des Communes volontaires (mission de stage).

Ce sont donc initialement deux personnes qui, pendant deux ans, ont monté le dispositif jusqu'à la création des deux postes de Conseillers en Énergie Partagés. Les deux CEP, dont les postes sont maintenant subventionnés, se répartissent désormais les Communes des 5 intercommunalités concernées.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois intervient sur les

communes adhérentes situées dans la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM), la Communauté de Communes Sud-Avesnois (CCSA) et les Communes de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis (CACC).

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre intervient sur les communes adhérentes situées dans la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (CCCA).

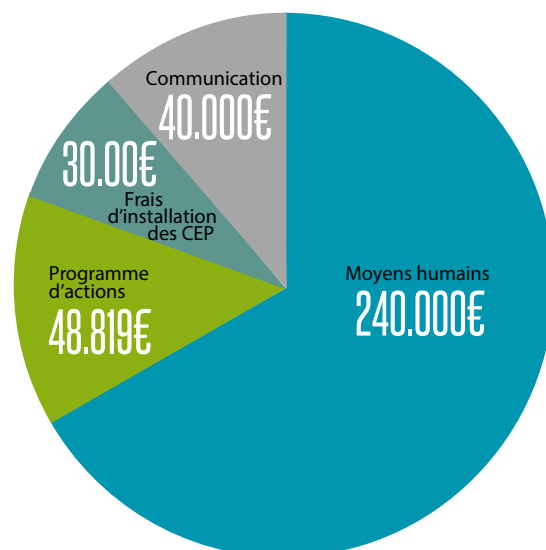


## MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

En dehors des études préalables liées au montage du dispositif, le budget engagé pour la SIRPP représente une somme de 358.819 € sur l'ensemble de la subvention 2018-2021. Elle se répartit comme suit :

- 240.000 € en moyens humains ;
- 48.819 € pour la mise en place d'un programme d'actions visant à coordonner et amplifier les actions entreprises dans le cadre du dispositif ;
- 30.000 € au départ du projet pour l'installation des deux Conseillers en Énergie Partagés (matériel informatique, matériel de mesure) ;
- 40.000 € dédiés à la communication pour la durée du programme.

Le budget global de l'opération est financé à hauteur de 40 % par les Communes adhérentes et 60 % par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).





# RESULTATS

Au début de l'année 2019, plusieurs demandes d'intervention ont émané des Communes adhérentes, gage qu'il existe de nombreux besoins : 10 localités de l'arrondissement avaient sollicité l'accompagnement des CEP, pour des opérations de relamping (4 demandes), de remplacement des menuiseries extérieures (2 demandes), d'amélioration du système de chauffage (1 demande), ou encore pour des projets de réhabilitation (4 demandes) et de construction (2 demandes).



## LES PERSPECTIVES

L'initiative a été lancée en 2016. Il s'agit donc, à l'échelle du territoire, d'un dispositif encore récent qui, on l'espère, suscitera de nouvelles adhésions au sein des Communes de la Sambre-Avesnois et des 8 Communes de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis. Le premier appel à manifestation a permis à 37 Communes de s'inscrire dans le dispositif.



Il est à espérer que ces territoires montreront le chemin à d'autres collectivités locales qui n'ont pas encore franchi le pas. Aussi, d'autres appels seront lancés annuellement afin de permettre de nouvelles adhésions dans les années à venir.

En attendant, précisons que les Communes actuellement adhérentes au dispositif ont décidé d'aller un cran plus loin dans la démarche. Elles se sont en effet engagées, dans leur délibération communale, à réinjecter les économies réalisées dans d'autres projets d'économie d'énergie. Les initiatives vertueuses pourraient donc s'y multiplier dans les prochaines années.

# QUELQUES CONSEILS POUR LANCER UNE SIRPP

La mise en place du dispositif a nécessité une phase de préfiguration qui a mobilisé du temps et des moyens humains, qu'il est essentiel de prévoir en amont.

L'adhésion des Communes constitue en effet un aspect essentiel de la viabilité du projet, il est donc important de mettre en place des événements d'information qui permettent de susciter l'intérêt des élus : visites de dispositifs similaires, réunions d'information sur le dispositif, ateliers autour des financements existants, etc.

Le maintien de la mobilisation durant toute la phase de préfiguration constitue également un enjeu. La rédaction régulière de newsletters concernant l'avancée du projet permet d'éviter l'essoufflement du projet.

Une fois les Communes mobilisées, la discussion est également un levier important dans la réussite du projet : dans le portage du dispositif, il faut en effet être à l'écoute des collectivités et transparent sur les potentialités d'un tel outil, de manière à apaiser les éventuelles craintes qui pourraient émerger, mais aussi s'assurer que l'outil répond bien aux attentes, besoins et moyens des Communes.

## LES ACTEURS IMPLIQUÉS

### PORTAGE ET ANIMATION



### CO-ANIMATION



## FINANCEURS DE LA SIRPP



ANOR  
AULNOYE-AYMERIES  
BOUSSIERES-SUR-SAMBRE  
BOUSSOIS  
BRY  
CROIX-CALUYAU  
DIMECHAUX  
EPPE-SAUVAGE  
ETROEUGNT  
FLAUMONT-WAUDRECHIES  
FONTAINE-AU-BOIS  
FÉRON

GUSSIGNIES  
HON-HERGIES  
JENLAIN  
JEUMONT  
JOLIMETZ  
LANDRECIES  
LE FAVRIL  
LOUVIGNIES-QUESNOY  
OBRECHIES  
ORS  
POIX-DU-NORD  
POTELLE

REJET-DE-BEAULIEU  
SAINT-RÉMY-DU-NORD  
SEPMERIES  
SOLRE-LE-CHÂTEAU  
SÉMERIES  
TAISNIERES-SUR-HON  
WALLERS-EN-FAGNE  
WARGNIES-LE-GRAND  
WARGNIES-LE-PETIT  
WIGNEHIES

# EN SAVOIR + SUR LA SIRPP

**Julien DUBEAUREPAIRE**, Conseiller en Énergie Partagé - Parc Naturel Régional de l'Avesnois  
0033 (0)3 27 21 49 55 - julien.dubeaurepaire@parc-naturel-avesnois.com


**Melvin DELJEHIER**, Chargé de mission Transition Énergétique – Parc Naturel Régional de l'Avesnois  
0033 (0)3 27 21 49 51 - melvin.deljehier@parc-naturel-avesnois.com

**Paolino CHANTRAINE**, Conseiller en Énergie Partagé – Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre  
0033 (0)3 27 53 01 27 - paolino.chantraine@adus.fr

**Corentin GREUEZ**, Chargé de mission Climat Air Énergies – Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre  
0033 (0)3 27 53 01 36 - corentin.greuez@adus.fr

Fiche réalisée dans le cadre du projet européen Interreg VA



 @interregVFAIRE

[www.fai-re.eu](http://www.fai-re.eu)

**Réalisation :** Ludivine Fromont, **ADUS** ; Nadine Zaroni, **Espace Environnement** ;

**Photos :** Parc Naturel de l'Avesnois, Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre, 2019

**Dessins & mise en page :** Alice Driat, **ADUS**

**Éditeur responsable :** Serge Vogels, **Espace Environnement**

ASBL, rue de Montigny 29, 6000 Charleroi

N° de dépôt légal : D/2020/5940/4

Reproduction autorisée moyennant mention de la source.

Imprimé sur du papier provenant de bois issu d'une forêt gérée de manière durable (label FSC).

Partenaires de FAI-Re :



Avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional et de :

